

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1774

4 août 2011

SOMMAIRE

ACMBernstein Strategies	85152	Giotto S.A.	85106
ADD Venture S.A.	85125	GMT Bigstar S.à r.l.	85150
Advent PPF (Luxembourg) S.à r.l.	85110	Indosuez Holdings II S.C.A.	85140
AMP Capital Investors (Property Investments) Luxembourg S.à r.l.	85125	INVESCO Continental Europe Holdings	85150
Anedal Immobilière S.A.	85125	K & F Manoir S.A.	85148
Anwolux-"Espace Carrelages" S.A.	85109	L'Espace Carrelages	85109
Aviator Holding S.A.	85120	Lion/Evergreen Lux 2 S.à r.l.	85126
Battlestar S.à r.l.	85150	Lion/Heaven Lux 2 S.à r.l.	85126
Bos Investments S.à r.l.	85136	Nacoat S.A.	85150
Broadband Power Solutions	85148	Oven HoldCo S.à r.l.	85120
Canam Luxembourg Sàrl	85136	Ovibos S.A.	85144
CCP II Straubing S.à r.l.	85137	Plymouth HoldCo S.à r.l.	85147
Château Prado S.à.r.l.	85138	Real Estate Trust Holding AG	85119
Cyrom Administration, s.à r.l.	85138	SharePoint Luxembourg Usergroup Asbl	85107
EOP1 S.à r.l.	85130	Société Générale d'Investissement Sàrl ..	85145
Euro-Deal International S.A.	85136	Subsea 7 Lending S.à r.l.	85106
Falco S.A.	85138	Sudgaz S.A.	85106
Family Investors S.A.	85139	Tago S.A.	85140
Fides Europe S. à r.l.	85139	Tishman Speyer Brienner Strasse L.P. S.à r.l.	85106
Financière de Cloedt	85139	Tishman Speyer Caffamacherreihe Holdings S.à.r.l.	85109
Finbra S.A.	85144	Tishman Speyer Karlshoefe Holdings S.à r.l.	85109
Finbra S.A.	85144	Tradegro S.à r.l.	85119
FLUIDAP Luxembourg SA	85144	Tryphon S.A.	85119
Forum Investment S.A.	85147	Vistra Group Holdings S.A.	85119
Forworx Group S.A.	85147	Wyeth Ayerst Sàrl	85119
Forworx Luxembourg S.à r.l.	85149	Wyeth Whitehall Sà r.l.	85138
Franvest S.à r.l.	85138		
Garten- und Landschaftsbau GeBrüder Schmitt S.à r.l.	85129		
Gestat s.à r.l.	85139		

Subsea 7 Lending S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 14.780.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.284.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011079541/10.

(110088374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Sudgaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 150, rue J.P. Michels.

R.C.S. Luxembourg B 5.248.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832

L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011079542/13.

(110088804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Tishman Speyer Brienner Strasse L.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 7.436.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.164.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 juin 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011079546/18.

(110088742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Giotto S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.424.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011080009/13.

(110089637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

SPLUG, SharePoint Luxembourg Usergroup Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg F 8.757.

STATUTS

Les soussignés:

Daniel FERREIRA	Employé, domicilié 22 Rue du village, 6630 Grumelange - Belgique, de nationalité Belge
Haziz HAOUAL	Employé, domicilié 17 rue d'Harling 57 190 Florange - France, de nationalité Française
Marc DONNAY	Employé, domicilié 11 rue du village 4000 Liège - Belgique, de nationalité Belge

Ont convenu de constituer une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts. L'association est constituée pour une durée illimitée. Ces soussignés sont considérés comme membres fondateurs de l'association.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de "SharePoint Luxembourg Usergroup ASBL" ou "SPLUG" en abrégé.

Art. 2. L'association a deux (2) objectifs essentiels et fondateurs:

- Fournir un partage de connaissances à la communauté des utilisateurs et professionnels travaillant au Luxembourg avec les technologies Microsoft SharePoint; notamment: une guidance, une veille technologique, une présentation de projets, d'outils, un échange d'expérience...
- Promouvoir l'adhésion aux technologies Microsoft SharePoint au Luxembourg.

Cette association se veut le lien idéal entre toutes les personnes travaillant avec les outils SharePoint et technologies associées. Son site Internet étant sa vitrine première; les réunions et événements constituant sa forme la plus élaborée de manifestation d'intérêt.

Art. 3. L'association a son siège social à Luxembourg: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, L-1025 Luxembourg. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est illimitée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. L'association est formée de membres effectifs et de membres adhérents. Le nombre minimum de membres effectifs ne peut être inférieur à trois (3).

Seuls les membres effectifs jouissent de la plénitude des droits accordés aux associés par la loi et les présents statuts et peuvent voter à l'Assemblée Générale.

Sont membres effectifs de l'association:

1. Les soussignés, membres fondateurs
2. Tout membre adhérent qui présenté par deux membres du conseil d'administration au moins est admis en qualité de membre effectif, par décision de l'assemblée générale réunissant les trois quarts des voix présentes. Celle-ci n'est pas obligée de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée. L'acceptation du membre prend alors vigueur au moment du paiement de la cotisation.

Art. 8. Sont membres adhérents, les personnes qui expriment le souhait d'aider l'association ou participer à son expansion et qui s'engagent à respecter les décisions prises par celle-ci. Les membres adhérents n'ont pas de droit de vote lors de l'Assemblée générale et ne peuvent participer au vote lors de la désignation du Conseil d'administration.

Art. 9. Les membres adhérents et effectifs sont libres à tout moment de se retirer de l'association en adressant par écrit ou par mail (à l'adresse de l'association) leur démission au conseil d'administration.

Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration:

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constaté par le conseil d'administration,

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire ou mail à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite ou par simple mail au président et copie au secrétaire.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié, notamment par la publication de celles-ci sur son site internet.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 1 an. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier. Tous les mandats sont à titre exclusivement gratuits.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié, notamment par email.

Art. 14. La signature conjointe d'au moins la moitié des membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

IV. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et Liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Fait à Luxembourg, en autant d'exemplaires que de parties, le 26 Mai 2011, acte fait sous seing privé. Ce document comporte 5 pages.

Daniel FERREIRA / Marc DONNAY / Haziz HAOUAL

Membres fondateurs

Référence de publication: 2011075273/105.

(110082460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Tishman Speyer Caffamacherreihe Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.233.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 juin 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011079547/18.

(110088743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Tishman Speyer Karlshoefe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 77.925,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.374.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 juin 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011079548/18.

(110088744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

L'Espace Carrelages, Société Anonyme,

(anc. Anwolux-"Espace Carrelages" S.A.).

Siège social: L-8211 Mamer, 83A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.858.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 7 juin 2011, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 8 juin 2011.

Référence de publication: 2011079821/12.

(110088730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Advent PPF (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 160.940.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleventh, on the thirteenth of May.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

“Al Global Investments S.à r.l.”, société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 10 May 2011.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of “Advent PPF (Luxembourg) S.à r.l.” (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles -including Article 13.4 -and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other

securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at fifty thousand euros (EUR 50,000.-) represented by fifty thousand (50,000) shares of one euro (EUR 1.-) each and having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares.

5.6 The company may redeem its own Shares subject to the conditions of the applicable law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

15.4 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid on a prorata basis.

16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

16.2 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders on a prorata basis.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and Payment

The fifty thousand (50,000) shares have been subscribed by "AI Global Investments Sàrl", prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of fifty thousand euros (EUR 50,000.), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2011.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr Desmond MITCHELL, company director, born on August 24, 1957 in Wells, England, residing at 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr Michael J. RISTAINO, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;
 - Ms Maike KIESELBACH, director, born on 26 February 1973, in Worms, Germany, residing at 32, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Mrs Isabelle LAPIETRA, accountant, born on 25 January 1974 in Luxembourg, residing at 15, rue de Saint-Hubert, B-6927 Tellin, Belgium.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treize mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

«Al Global Investments S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 10 mai 2011.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et Nom. Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de "Advent PPF (Luxembourg) S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) L'associé Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise en conformité avec ces Statuts - notamment l'article 13.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura

toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. **Objet.** L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.9 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. **Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. **Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est de cinquante mille euros (EUR 50.000,00), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions

relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales.

5.6 La Société pourra racheter ses propres Parts Sociales dans les conditions requises par la loi.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants ("Gérants") nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique".

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

10. Représentation de la société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes son autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;

10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'Article 11.

11. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil de Gérance") sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclue par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des associés.

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2 Comme prévu aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'Article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15. Distribution des parts.

15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

15.4 En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé au prorata.

16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

16.2 Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés au prorata de leur détention dans la Société.

17. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) un genre inclut tous les genres;
- (b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;
- (c) une "personne" inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);
- (d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

17.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

17.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et Libération

«Al Global Investments Sàrl», prénommée, a souscrit l'ensemble des cinquante mille (50.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Desmond Mitchell, gérant de sociétés, né le 24 août 1957 à Wells, Angleterre, demeurant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
 - Monsieur Michael J. Ristaino, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique; et
 - Mademoiselle Maike Kieselbach, gérante de sociétés, née le 26 février 1973, à Worms, Allemagne, demeurant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, et
 - Madame Isabelle Lapietra, comptable, née le 25 janvier 1974 à Luxembourg, demeurant au 15, rue de Saint-Hubert, B-6927 Tellin, Belgique.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 mai 2011. Relation: EAC/2011/6549. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. THOMA.

Référence de publication: 2011070319/491.

(110078146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Tradegro S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 149.807.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2011079551/10.

(110088057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Wyeth Ayerst Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 149.053.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société en date du 31 mai 2011: que;

- Monsieur Christophe Plantegenet, résidant au 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommé en tant que directeur chargé de la gestion journalière de la Société. Il pourra valider par sa seule signature et sans aucune limitation tout sujet concernant les ressources humaines et il pourra individuellement encourir des dépenses ou des emprunts jusqu'à un montant maximum de 10,000 USD en ce qui concerne tout autre sujet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juin 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011081012/17.

(110090332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Tryphon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 97.279.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2011.

Référence de publication: 2011079561/10.

(110088652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Vistra Group Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 147.401.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011079569/10.

(110088726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Real Estate Trust Holding AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 137.493.

Hiermit teile ich Ihnen mit, dass ich mit sofortiger Wirkung mein Mandat als Verwaltungsratsvorsitzender sowie Verwaltungsratsmitglied der REAL ESTATE TRUST HOLDING AG kündige.

Luxemburg, den 18. Mai 2011.

Charles RIES.

Référence de publication: 2011079634/10.

(110086879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Oven HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.898.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 juin 2011

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, de Marie-Sibylle Wolf et de Robert Quinn en tant que gérants de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- Mlle Susana Paula Fernandes Gonçalves, avec adresse professionnelle au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

- M. Andras Kulifai, avec adresse professionnelle au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;

- Susana Paula Fernandes Gonçalves, gérant de catégorie B; et

- Andras Kulifai, gérant de catégorie B; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Oven Holdco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011082069/24.

(110090961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Aviator Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 161.082.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-fourth of May.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

H&P Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., represented by its sole manager Mr. Geert DIRKX, born in Maaseik (Belgium), on October 10th, 1970, with professional address at 31, rue de Strasbourg in L-2561 Luxembourg.

The appearing party has decided to form a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of AVIATOR HOLDING S.A.

The registered office is established in the City of Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the company is:

- the development, acquisition and the exploitation of every right linked to the intellectual property being protected or not by a patent, as well as property titles, protected or not by a copyright;

- the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign companies, as well as the administration, development and management of such participations;

- the acquisition by contribution, subscription, option and purchase, or in any other manner, any stocks and shares or even real estate of every kind, and convert it by sale, transfer, exchange or otherwise;

- the financial assistance to companies forming part of the group of the company such as, among others, the provisions of loans, the granting of guarantees or securities in any kind or form; and

- the company may carry out all real estate transactions, any other securities including commercial, industrial and financial that may be deemed useful or necessary in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at EUR 32.000,-(thirty-two thousand euro) divided into 1,000 (one thousand) shares without any nominal value.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

The board of directors is authorized to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital. The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such, bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders. However, in case the company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the company.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the law, the daily management of the company as well as the representation of the company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on 1st January and shall end on December 31st.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Tuesday of June at 4.30 pm.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on December 31st, 2011.
2. The first annual general meeting shall be held in 2012.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the abovenamed parties have subscribed the shares as follows:

H&P Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.	1,000 shares
Total:	1,000 shares

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of EUR 32,000.-(thirty-two thousand euro) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about EUR 1,500.-(one thousand five hundred euro).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is set at 1 (one) and that of the auditors at 1 (one).
2. The following is appointed director:
Mr. Geert DIRKX, pre-named;
3. Has been appointed auditor:

Tax Connected S. à r.l., having its registered office 31, rue de Strasbourg in L-2561 Luxembourg, registered under R.C.S. Luxembourg under B 157.488.

4. The mandate of the director and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2016.
5. The registered office will be fixed at 31, rue de Strasbourg in L-2561 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

H&P Coroprare Services (Luxembourg) S.à r.l., ici représentée par son gérant unique Monsieur Geert DIRKX, avec adresse professionnelle 31, rue de Strasbourg à L-2561 Luxembourg.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de AVIATOR HOLDING S.A.

Le siège social est établi à la Ville de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet:

- Le développement, l'acquisition et l'exploitation de tout droit de propriété intellectuelle, faisant ou non l'objet d'un brevet et les titres de propriété, qu'ils soient ou non protégés par des droits d'auteur;
- La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations;
- La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement;
- La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties;
- La société peut procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 32.000,-(trente-deux mille euros) divisé en 1.000 (mille) actions sans valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mardi du mois de juin à 16.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

H&P Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l. 1.000 actions

Total: 1.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 32.000,- (trente deux mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.500,-(mille cinq cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 1 (un) et celui des commissaires à 1 (un).
2. Est appelé à la fonction d'administrateur unique:
Monsieur Geert DIRKX, prénommé.
- 3) Est appelée à la fonction de commissaire aux comptes:
Tax Connected S.à r.l., ayant son siège social 31, rue de Strasbourg à L-2561 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 157.488.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.
- 5) Le siège social est fixé au 31, rue de Strasbourg à L-2561 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Dirkx et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mai 2011. LAC/2011/24070. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2011.

Référence de publication: 2011073943/265.

(110082545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

ADD Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 100.274.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011079800/10.

(110089150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

AMP Capital Investors (Property Investments) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 127.408.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011079816/10.

(110089125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Anedal Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 74.448.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 30 mai 2011

Résolutions

1. La révocation des administrateurs suivants:
 - Monsieur Albert Aflalo, demeurant à Luxembourg
 - Madame Joëlle Mamane, demeurant à Luxembourg
2. Sont nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée Générale qui se tiendra en 2011 :
 - Monsieur Yves de Thibault de Boesinghe, demeurant au 55, Chemin de l'Herbe, B-1325 Bonlez

- Madame Alexandra Krasicka, demeurant au 55, Chemin de l'Herbe, B-1325 Bonlez
 - Monsieur Antoine de Thibault de Boesinghe, demeurant au 55, Chemin de l'Herbe, B-1325 Bonlez
3. La révocation du commissaire suivant:
- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., dont le siège social est établi au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
4. Nomination du commissaire suivant:
- STRATEGO INTERNATIONAL S.à R.l., dont le siège social est établi au 370, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg
5. Est nommé administrateur délégué:
- Monsieur Yves de Thibault de Boesinghe, demeurant au 55, Chemin de l'Herbe, B-1325 Bonlez
6. Transfert du siège social
- Le siège social de la société est transféré ce jour à l'adresse suivante:
370, route de Longwy
L-1940 Luxembourg
Pour extrait conforme.
Luxembourg, le 30 mai 2011.
Référence de publication: 2011079820/28.
(110089387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.
-

**Lion/Heaven Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Lion/Evergreen Lux 2 S.à r.l.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 154.182.

In the year two thousand and elf, on the twenty-ninth day of April.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

There appeared:

Lion/Heaven Lux 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 154.178, and whose registered office is set at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 29th April 2011.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Lion/Evergreen Lux 2 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 154.182, and whose registered office is set at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt on 8 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1692, page 81193, on 19 August 2010. The articles of incorporation of the Company were modified for the last time pursuant to a notarial deed on 6 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2587, page 124153, dated 26 November 2010.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company and acting in place of the extraordinary general meeting of shareholders, then passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder hereby resolves to change the denomination of the Company from "Lion/Evergreen Lux 2 S.à r.l." into "Lion/Heaven Lux 2 S.à r.l."

Second resolution

Following the resolution here above, the sole shareholder resolves to amend article 1 of the articles of association of the Company so that it shall now read as follows:

" **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Lion/Heaven Lux 2 S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association."

Third resolution

The sole shareholder hereby resolves to remove Mr. Matteo Cora born in Busto Arsizio, Italy on 28 January 1979 with professional address at c/o Lion Capital LLP, 21 Grosvenor Place, London, SW1X 7HF, England, as manager A of the Company with immediate effect.

Fourth resolution

The sole shareholder hereby resolves to appoint Mrs. Rachael Wagner, born in Tennessee, United States of America on 30 March 1982 with professional address at c/o Lion Capital (Americas) Inc, 888 7th Avenue, 43rd Floor, New York, NY 10019, United States, as new manager A of the Company with immediate effect, for an unlimited term of office.

Following such resolutions, the board of managers of the Company consists as of now of:

- Mrs. Janet Mary Dunlop as manager A,
- Mrs. Rachael Wagner as manager A,
- Mr. Johan Dejans as manager B,
- Mr. Richard Brekelmans as manager B and
- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. as manager B.

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to cancel the par value of the shares and to change the currency of the share capital that is currently expressed in Euro (EUR) into Pounds Sterling (GBP) using the exchange rate of 1 EUR = 0.88880 GBP provided by the European Central Bank on 28 April 2011 and thereby to change the share capital from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500,-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each into eleven thousand one hundred and ten Pounds Sterling (GBP 11,110.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares without par value.

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to increase the capital by one thousand three hundred and ninety Pounds Sterling (GBP 1,390.-) in order to raise it from the present amount of eleven thousand one hundred and ten Pounds Sterling (GBP 11,110.-) to twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500.-) without issue of new shares, by a contribution in cash, which is at the disposal of the Company.

The increase of capital is fully paid up by Lion/Heaven Lux 1 S.à r.l., prenamed.

Seventh resolution

The sole shareholder resolves to set the par value of the twelve thousand five hundred (12,500) shares at one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

Eighth resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder decides to amend article 5 of the Company's articles of association as follows:

"The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand one hundred euro (€ 1,100.-).

Whereof this notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

This document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Lion/Heaven Lux 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.178, ayant son siège au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg, le 29 avril 2010.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Lion/Evergreen Lux 2 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 154.182, ayant son siège au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée en vertu d'un acte dressé par Maître Carlo Wersandt, le 8 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1692, page 81193, le 18 août 2010. Les statuts de la Sociétés ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte notarié du 6 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2587, page 124153, le 26 novembre 2010.

La comparante, représentant la totalité du capital de la Société et agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire des associés, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide par les présentes de modifier la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle «Lion/Evergreen Lux 2 S.à r.l.» en «Lion/Heaven Lux 2 S.à r.l.».

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associée unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société, dont la formulation sera désormais la suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Lion/Heaven Lux 2 S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.»

Troisième résolution

L'associée unique décide par les présentes de révoquer Monsieur Matteo Cora, né à Busto Arsizio, Italie, le 28 janvier 1979, ayant son adresse professionnelle à c/o Lion Capital LLP, 21 Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF, Angleterre, en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat.

Quatrième résolution

L'associée unique décide par les présentes de nommer de Madame Rachael Wagner, né au Tennessee, Etats-Unis d'Amérique, le 30 mars 1982, ayant son adresse professionnelle à c/o Lion Capital (Americas) Inc, 888 7th Avenue, 43rd Floor, New York, NY 10019, Etats-Unis, en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

En conséquence des résolutions ci-dessus, le conseil de gérance de la Société est composé de:

- Mme Janet Mary Dunlop en tant que gérant A,
- Mme Rachael Wagner en tant que gérant A,
- M. Johan Dejans en tant que gérant B,
- M. Richard Brekelmans en tant que gérant B et
- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. en tant que gérant B.

Cinquième résolution

L'associée unique décide d'annuler la valeur nominale des parts sociales et de convertir la devise du capital social de la Société d'euros (EUR) en livres Sterling (GBP), en prenant le taux de change de 1 EUR = 0.88880 GBP fourni par la Banque Centrale Européenne le 28 avril 2011 et par conséquent de convertir le capital social de la Société qui s'élevait à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, en onze mille cent dix livres Sterling (GBP 11.110,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, sans valeur nominale.

Sixième résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille trois cent quatre-vingt-dix livres Sterling (GBP 1.390,-), afin de le porter de son montant actuel de onze mille cent dix livres Sterling (GBP 11.110,-) à douze mille cinq cents livres Sterling (GBP 12.500,-), sans émission de nouvelles parts sociales, par apport en numéraire, lequel apport est à la disposition de la Société.

L'augmentation de capital a été entièrement payée par Lion/Heaven Lux 1 S.à r.l., susnommée.

Septième résolution

L'associée unique décide de fixer la valeur nominale des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales à 1 livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

Huitième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres Sterling (GBP 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison du présent acte est évalué environ à mille cent euros (€ 1.100,-).

Dont acte, passé à Esch/Alzette les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante indiquée aux présentes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire..

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 mai 2011. Relation: EAC/2011/5697. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011076230/166.

(110085242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Garten- und Landschaftsbau GeBrüder Schmitt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remich, 41, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.499.

Im Jahre zweitausendelf, am vierten Mai.

Vor Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf.

Ist erschienen:

- Georg SCHMITT, Garten-und Landschaftsbauer, wohnhaft zu D-54439 Saarburg, Hubertusstrasse 40.

Alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Garten- und Landschaftsbau GeBrüder Schmitt S.à r.l.", mit Sitz zu L-5445 Schengen, 1E, Waistrooss, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 136.499, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Henri BECK aus Echternach, am 15. Februar 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 706 vom 21. März 2008, abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF aus Bad-Mondorf vom 22. März 2010, veröffentlicht im genannten Memorial C, Nummer 1085 vom 25. Mai 2010.

Welcher Komparent folgende Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Er beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Schengen nach Remich zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Zufolge des ersten Beschlusses wird Artikel 3, Absatz 1 der Statuten abgeändert und erhält fortan folgenden Wortlaut:

" **Art. 3., Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remich."

Dritter Beschluss

Er setzt die Adresse in L-5440 Remich, 41, rue de la Gare fest.

Worüber Urkunde, Errichtet wurde zu Bad-Mondorf.

Nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an den Komparenten, hat derselbe mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: SCHMITT, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 17 mai 2011. REM 2011 / 647. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011080783/33.

(110090370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

EOP1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 160.979.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the tenth of May.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“Europa Real Estate III S.à r.l.”, a “société à responsabilité limitée”, existing under Luxembourg law, established and having its registered office in L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ register, under Section B, number 136325,

here represented by Mr Eric BIREN, manager, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as manager with individual signing power.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of association of a limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which is herewith established as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to grant to other group companies or third parties loans, guarantees, and to perform any operation which is directly related to its purpose. The Company may also hold a completed built real estate and or real estate in construction process, in Luxembourg or abroad, by direct or indirect means (through branches or subsidiaries).

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may borrow money in any form and secure or discharge any debt or obligation of or binding on the Company or any of its direct or indirect subsidiaries, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company, or any company belonging to the same group as the Company in such manner as may be thought fit and in particular by mortgages and charges upon all or any part of the undertaking, property, and assets (present or future), or by the creation and the issue of bonds or other securities of any description.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name “EOP1 S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The subscribed capital is fixed at twelve thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 12'600.-) divided into at twelve thousand six hundred (12'600) shares, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vicechairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and allowing the identification. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partners' meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be partners.

The auditors, if any, will be elected, as the case may be, by the sole partner or by the general partners' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole partner or by the general partners' meeting, as the case may be.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Art. 19. Subject to and in accordance with article seventeen, the board of managers is authorized to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends, subject only to three (3) conditions: a) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; b) the date of the interim accounts may not be older than two (2) months at the date of the relevant board meeting; and c) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

For the purposes of this article nineteen, distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measure

The first financial year begins at the date of the incorporation and shall finish at December 31, 2011.

Subscription and Payment

The Articles of Association having thus been established, "Europa Real Estate III S.à r.l.", prenamed, has subscribed for all the twelve thousand six hundred (12,600) shares.

All these shares have been 100% paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 12,600.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares having verified that the conditions set forth in Article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro.

Resolutions of the sole partner

Immediately upon incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital, considering itself as fully convened and assuming the powers conferred to the general partners' meeting, has adopted the following resolutions:

- 1.- The registered office of the Company is fixed at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2.- The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - a) Mr Vincent GOY, company director, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

b) Mr Eric BIREN, chartered accountant, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

c) Mrs Zivana KRUSIC, manager, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«Europa Real Estate III S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 136325,

représentée par Monsieur Eric Biren, gérant, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant avec pouvoir de signature individuelle,

La personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet social de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, accorder à d'autres sociétés du groupe ou à des tiers des prêts, des garanties et effectuer toute opération qui est directement liée à son objet social. La Société peut également détenir des immeubles construits ou à construire au Luxembourg ou à l'étranger de manière directe ou indirecte (à travers succursales ou filiales).

Plus généralement, la Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération, incluant, sans limitation, des transactions commerciales, financières mobilières et immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra emprunter des sommes d'argent, sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'octroyer des garanties pour la décharge de toutes dettes ou obligations de la Société ou toute filiale directe ou indirecte, ou toute société étant un actionnaire direct ou indirect de la Société, ou toute société du même groupe, de toute autre manière appropriée, en particulier par des hypothèques et sûretés mobilières sur tout ou partie de l'entreprise, de la propriété et des actifs (présents ou futurs), ou par la création et l'émission d'obligations ou autres valeurs mobilières.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "EOP1 S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à douze mille six cents livres sterling (12.600,- GBP) divisé en douze mille six cents (12.600) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (1,- GBP) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres permettant leur identification. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 17. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, sera (seront) nommé(s), selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur(s) successeur(s) soi(en)t élu(s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société.

Art. 19. En conformité avec l'article dix-huit, le conseil de gérance est autorisé à procéder, aussi souvent qu'il le considère approprié et à tout moment pendant l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, en respectant trois (3) conditions: a) le conseil de gérance pourra seulement prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires sur la base des comptes intérimaires; b) les comptes intérimaires ne pourront pas être datés de plus de deux (2) mois à la date de la réunion du conseil; et c) les comptes intérimaires, qui peuvent ne pas être audités, doivent prouver que des bénéfices distribuables suffisants existent.

Pour les besoins de cet article dix-neuf, les bénéfices distribuables sont égaux au bénéfice net réalisé depuis la fin du dernier exercice social, plus tous bénéfices reportés et réserves distribuables, moins les pertes reportées et toutes les sommes à placer en réserve conformément aux dispositions de la Loi ou aux Statuts.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription – Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, "Europa Real Estate III S.à r.l.", prénommée, a souscrit à la totalité des douze mille six cents (12.600) parts sociales.

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille six cents livres sterling (12.600,- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Attestation

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la Loi sont remplies et le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

Résolutions adoptées par l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie prénommée, représentant la totalité du capital social, se considérant dûment convoquée et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, a adopté les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Vincent GOY, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

b) Monsieur Eric BIREN, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

c) Madame Zivana KRUSIC, manager, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 mai 2011. Relation: EAC/2011/6477. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Tania THOMA.

Référence de publication: 2011071195/331.

(110079091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Bos Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 156.819.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2011.

Référence de publication: 2011079861/10.

(110088886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Canam Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 151.475.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 8 juin 2011.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2011079866/11.

(110089416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Euro-Deal International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 74.053.

L'an deux mille onze, le trente mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "EURO-DEAL INTERNATIONAL S.A.", en liquidation volontaire, établie et ayant son siège social à L-3781 Tétange, 39, rue Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 74053 (la "Société"), constituée originairement sous la dénomination sociale de "COMVIPREST S.A.", suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 6 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C"), numéro 321 du 3 mai 2000,

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit Jean SECKLER, en date du 9 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 430 du 12 juin 2001,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage:

- en date du 23 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 173 du 11 février 2004, contenant notamment l'adoption de la dénomination actuelle, et

- en date du 5 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 1296 du 30 novembre 2005.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 616 du 1^{er} avril 2011.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Tétange à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson, et modification afférente de la 2^{ème} phrase de l'article 1^{er} des statuts;

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Tétange à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson et de modifier subséquemment la 2^{ème} phrase de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. (deuxième phrase).** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Présidente a ajourné l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juin 2011. LAC/2011/25417. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2011079304/61.

(110088177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

CCP II Straubing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.784.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juin 2011.

Référence de publication: 2011079894/10.

(110088968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Wyeth Whitehall Sà r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 149.180.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société en date du 31 mai 2011: que;

- Monsieur Christophe Plantegenet, résidant au 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommé en tant que directeur chargé de la gestion journalière de la Société. Il pourra valider par sa seule signature et sans aucune limitation tout sujet concernant les ressources humaines et il pourra individuellement encourir des dépenses ou des emprunts jusqu'à un montant maximum de 10,000 USD en ce qui concerne tout autre sujet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juin 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011081013/17.

(110090337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Château Prado S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 72.550.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011079896/9.

(110089605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Franvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 107.720.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011079974/9.

(110089466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Falco S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-9273 Diekirch, 10, Op der Schleed.
R.C.S. Luxembourg B 55.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011079976/10.

(110089504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Cyrom Administration, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 107.730.

Résolutions du 20 mai 2011

L'associée unique de Cyrom Administration S.à.r.l. a pris les décisions suivantes en date du 20 mai 2011:

1. Monsieur Leander SCHERER, demeurant à D-67688 Rodenbach, Bergstrasse 6, démissionne avec effet au 31 mai 2011 de son poste de gérant.
2. Monsieur Michael OROS, demeurant à 22 Mapilu Court, Flat 2, Triq ix-Xiber, Is-Swieqi, SWQ2456 Malta, est nommé gérant de la société avec effet au 1^{er} juin 2011.
3. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011081290/19.

(110090914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Family Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FAMILY INVESTORS S.A.

Référence de publication: 2011079977/10.

(110089302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Fides Europe S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011079978/10.

(110089718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Gestat s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 83, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 107.318.

EXTRAIT

Il ressort deux cessions de parts sociales intervenues le 30/09/2010 que le capital de la société se répartit comme suit:

- Monsieur Etienne HISLAIRE, né à Berchem-Sainte-Agathe (Belgique) le 20/08/1965 et demeurant 11 avenue de l'Indépendance à B-7090 Braine-le-Comte : 55 parts sociales;

- Madame Evelyne GAILLY, née Douai (France) le 30/07/1970 et demeurant 45 Juseret à B-6642 Juseret: 45 parts sociales.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 30/09/2010 que Madame Sabine Demazy a démissionné de son poste de gérante.

Madame Evelyne Gailly, née Douai le 30/07/1970 et demeurant 45 Juseret à B-6642 Juseret est nommée au poste de gérante.

Fait à Luxembourg, le 14 juin 2011.

Mandataire

Référence de publication: 2011081382/19.

(110091203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Financière de Cloedt, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2011079979/11.

(110089514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Indosuez Holdings II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 46.284.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} avril 2010

Le mandat de PRICE WATERHOUSE COOPERS en tant que Commissaire aux Comptes n'est pas renouvelé.

Acceptation de la nomination de ERNST & YOUNG LUXEMBOURG., siège social au 7 parc d'activités Syrdall à L-5365 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes pour une période de 1 an.

Pour la société

INDOSUEZ HOLDINGS II S.C.A.

Référence de publication: 2011080060/13.

(110089513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Tago S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 11, rue J.P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 161.077.

L'an deux mille onze, le quatre mai,
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

ont comparu

1. Monsieur Jean-Marc KIEFFER, psychologue, né le 27 août 1972 à Luxembourg, demeurant au 1, rue Mathias Goergen à L-8028 Strassen,

2. Madame Danielle KIEFFER-DIEDERICH, sans profession, née le 14 octobre 1951 à Luxembourg, demeurant au 11, rue J.-P. Brasseur à L-1258 Luxembourg,

3. Mademoiselle Anne KIEFFER, designer industrielle diplômée, née le 16 octobre 1974 à Luxembourg, demeurant au 11, rue J.-P. Brasseur à L-1258 Luxembourg,

tous ici représentés par Monsieur Jean-Paul ELVINGER, expert-comptable, demeurant professionnellement au 52, rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg,

en vertu de trois procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 2 mai 2011.

Les procurations signées ne varientur par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant ès-qualité, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et qu'ils ont arrêté comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination "TAGO S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra procéder à des emprunts sous quelque forme que ce soit et de quelque nature que ce soit, de même qu'elle pourra émettre des titres et des obligations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société a, de plus, pour objet l'investissement dans des biens immobiliers tant par l'achat, l'échange ou de toute autre manière, que par la disposition, l'administration, le développement et la gestion de biens immobiliers, au Luxembourg et à l'étranger, et de mener toutes opérations s'y rapportant directement ou indirectement ou qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut par ailleurs réaliser toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions

Art. 5. La Société a un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La disparition de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Les actions de la Société seront émises exclusivement sous forme nominative.

Les actions sont librement cessibles dans les cas et selon les modalités suivantes:

- 1) Entre vifs et à cause de mort au conjoint, aux parents et descendants en ligne directe.
- 2) A une société détenue à raison de cinquante et un pour cent (51%) par l'actionnaire cédant.

Lorsque des actions de la Société sont détenues par une entité juridique, cette dernière s'engage à fournir à la Société et à mettre à jour de façon régulière, et au plus tard le 31 mars de chaque année, une liste de ses actionnaires/associés ultimes (personnes physiques).

- 3) Dans tous les autres cas, le transfert d'actions est sujet à un droit de préemption comme décrit ci-après.

L'actionnaire qui désire céder tout ou partie de ses actions doit notifier par lettre recommandée son intention au Conseil en précisant le nombre d'actions, l'identité du cessionnaire et le prix convenu.

Le Conseil doit dans les huit (8) jours notifier par lettre recommandée ces informations à tous les actionnaires autres que l'actionnaire cédant.

Les actionnaires pourront exercer un droit de préemption sur les actions proposées à la valeur vénale des actifs et des passifs de la Société. A cette fin, les parties peuvent se faire assister par un réviseur d'entreprises, un expert-comptable ou tout autre expert en la matière. En cas de désaccord entre parties, il incombe aux tribunaux de nommer un expert qui déterminera la valeur des actions à céder.

Les actionnaires qui souhaitent exercer leur droit de préemption doivent notifier leur offre dans les trente (30) jours par lettre recommandée au Conseil et à l'actionnaire cédant.

Si plusieurs actionnaires souhaitent exercer leur droit de préemption sur les actions proposées, celle-ci leur sont attribuées proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

Si aucun actionnaire ne souhaite exercer son droit de préemption dans les conditions ci-dessus, le Conseil en informe par lettre recommandée tous les actionnaires dans les huit (8) jours.

Si aucun actionnaire ne souhaite exercer son droit de préemption dans les conditions ci-dessus, la Société peut racheter les actions aux mêmes conditions.

Si la Société ne souhaite pas racheter les actions à ces conditions, l'actionnaire cédant est libre de céder les actions à la personne indiquée dans sa proposition initiale et aux conditions y contenues.

La violation des paragraphes précédents entraîne la nullité de la cession.

Les actionnaires peuvent, à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les actions émises, déroger à ce qui précède.

En cas de transfert suite à un non-exercice du droit de préemption par les autres actionnaires, le cédant ne sera pas autorisé à céder les actions proposées sauf si le(s) cessionnaire(s) proposé(s) aura(auront) vis-à-vis de chacun des autres actionnaires:

(a) offert d'acquérir de chacun des autres actionnaires toutes les actions détenues par chacun d'eux au prix en espèces offert par le cessionnaire ou ce(s) cessionnaire(s) au cédant; et

(b) acquis de tout autre actionnaire, ayant accepté l'offre décrite au paragraphe (a) ci-dessus les actions concernées au prix applicable simultanément à l'acquisition des actions proposées par le cédant.

Le présent article n'est pas applicable lors d'une réorganisation de l'actionnariat existant ou pour des transferts par des actionnaires existants à des sociétés affiliées aux actionnaires existants.

C. Assemblées générales des actionnaires

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 1^{er} lundi du mois de juin de chaque année à 10 heures. Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par procuration écrite, par télécopie ou par tout autre moyen de communication.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation et publication préalable.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

D. Le conseil d'administration

Art. 10. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (actionnaires ou non). Toutefois, si la Société est constituée par un seul actionnaire ou s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six années et les administrateurs exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sortant peuvent être réélus.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, un administrateur peut être provisoirement désigné jusqu'à la prochaine assemblée générale, en suivant les dispositions légales qui s'appliquent.

Art. 11. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un vice-président. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions des actionnaires et du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président préside les assemblées des actionnaires et le conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration peuvent, par majorité des votes des personnes présentes, provisoirement élire un autre administrateur comme président de cette assemblée ou ce conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit, par télécopie, par e-mail ou par un autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont uniquement prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

Art. 12. Le conseil d'administration peut également prendre par voie circulaire des décisions à l'unanimité de ses membres, par écrit, fax ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. L'intégralité sera considérée comme procès-verbal faisant preuve que les décisions ont été adoptées.

Art. 13. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir adopter les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un directeur, agent, gérant ou autre mandataire, actionnaire ou non susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs par procuration certifiée ou sous seing privé.

Art. 14. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'administrateur unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

E. Surveillance de la société

Art. 15. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des actionnaires, qui nomme les commissaires, déterminera le nombre, la rémunération et la durée du mandat des commissaires, qui ne peut excéder six ans. Le(s) commissaire(s) peuvent être réélus pour un nouveau mandat.

F. Exercice financier - Bénéfices

Art. 16. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués par le conseil d'administration en observant les dispositions légales.

G. Dernière clause - Loi applicable

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

Les mille (1.000) actions sont souscrites comme suit:

1. Monsieur Jean-Marc KIEFFER, prénommé, cent actions	100
2. Madame Danielle KIEFFER-DIEDERICH, prénommée, huit cent actions	800
3. Mademoiselle Anne KIEFFER, prénommée, cent actions	<u>100</u>
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites sont intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2012.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège est établi au 11, rue J.-P. Brasseur à L-1258 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre (4).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1. Monsieur Jean-Marc KIEFFER, psychologue, né le 27 août 1972 à Luxembourg, demeurant au 1, rue Mathias Goergen à L-8028 Strassen,
2. Madame Danielle KIEFFER-DIEDERICH, sans profession, née le 14 octobre 1951 à Luxembourg, demeurant au 11, rue J.-P. Brasseur à L-1258 Luxembourg,
3. Mademoiselle Anne KIEFFER, designer, industrielle diplômée, née le 16 octobre 1974 à Luxembourg, demeurant au 11, rue J.-P. Brasseur à L-1258 Luxembourg,
4. Monsieur Jean-Paul ELVINGER, expert-comptable, né le 13 octobre 1946 à Luxembourg et demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

Troisième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un (1).

Est nommé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Thierry Elvinger, expert-comptable, né à Luxembourg, le 3 mai 1972, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2015.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude de notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. ELVINGER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2011. LAC/2011/20734. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

J. BADEN.

Référence de publication: 2011074775/203.

(110082542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Finbra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 62.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

FINBRA S.A.

Référence de publication: 2011079980/11.

(110088925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Finbra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 62.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

FINBRA S.A.

Référence de publication: 2011079981/11.

(110089200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

FLUIDAP Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3514 Dudelange, 37B, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 85.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011079983/10.

(110089506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Ovibos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 97.851.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

La société anonyme OVIBOS S.A., dont le siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, a été dénoncé en date du 10 juin 2009

Par jugement rendu en date du 16 juin 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant par un jugement par défaut à l'égard de la société concernée, le Ministère Public entendu en ses conclusions, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et désigné comme liquidateur Maître Isabelle PETRICIC-WELSCHEN, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de ce siège la déclaration du montant de leurs créances avant le 7 juillet 2011.

Pour extrait conforme
Me Isabelle PETRICIC-WELSCHEN
Le liquidateur

Référence de publication: 2011088034/22.

(110098661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Société Générale d'Investissement Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.339.

—
STATUTS

L'an deux mille onze,

Le trente-et-un mai,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

«FULLBROOK OVERSEAS SPF SARL», société à responsabilité limitée de gestion de patrimoine familial, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 160.614,

représentée par un de ses gérants à savoir Madame Christine PICCO, employée privée, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch,

laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

Elle pourra de manière générale pour son propre compte acquérir et vendre des immeubles et/ou éléments immobiliers, ainsi que la gestion, l'administration, l'exploitation et la mise en valeur par vente, achat, échange, lotissement, location, prise de bail ou de toutes autres manières, des propriétés immobilières.

La société aura encore pour objet notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, la gestion et la mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination sociale de "SOCIETE GENERALE D'INVESTISSEMENT SARL", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent cinquante euros (EUR 150,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, «FULLBROOK OVERSEAS SPF SARL».

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de quinze mille euros (EUR 15.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associée reconnaît.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille onze.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Décisions de l'associée unique

La comparante, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:
Madame Christine PICCO, prénommée.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de la gérante.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Picco, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 juin 2011. Relation: LAC / 2011 / 25998. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

Référence de publication: 2011080245/102.

(110089533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Forum Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 133.874.

—
RECTIFICATIF

Cette mention vient modifier le bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 07/04/2010 sous la référence L100048181.02.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juin 2011.

*

Référence de publication: 2011079984/12.

(110089197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Forworx Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 113.224.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2011.

Référence de publication: 2011079986/10.

(110089354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Plymouth HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 801.194,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.844.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 juin 2011

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, de Marie-Sibylle Wolf et d'Anne-Cecile Jourdren-Vasseur en tant que gérants de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- Mlle Susana Paula Fernandes Gonçalves, avec adresse professionnelle au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

- M. Andras Kulifai, avec adresse professionnelle au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;

- Susana Paula Fernandes Gonçalves, gérant de catégorie B; et

- Andras Kulifai, gérant de catégorie B; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Plymouth Holdco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011082073/24.

(110090928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Broadband Power Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 6, Zone Industrielle «In den Allern».

R.C.S. Luxembourg B 94.719.

Les statuts coordonnés de la société anonyme "BROADBAND POWER SOLUTIONS" S.A. annexés à la présente remplacent ceux déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 21 juin 2006, portant le numéro D600058345.05.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 15 avril 2011.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2011080321/15.

(110086970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

K & F Manoir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 158.922.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mil onze, le dix-neuf mai

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu

Madame Joëlle WURTH, née le 11 août 1961 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à L-8521 Beckerich, 27 Huewelerstrooss,

Madame Angélique SION, née le 17 septembre 1986 à Arlon, demeurant à L-8521 BECKERICH, 27 Huewelerstrooss,

Monsieur Jean-Marie WINKIN, né le 9 juin 1952 à Lierneux (Belgique), demeurant à B-6730 TINTIGNY, 35 Quartier du Gros Terme

Madame Sonia WATHELET, née le 26 septembre 1956 à Bras (Belgique), demeurant à B-6730 TINTIGNY, 35 Quartier du Gros Terme

Monsieur Julien WINKIN, né le 11 octobre 1985 à Messancy (Belgique), demeurant à B-6730 TINTIGNY, 51 rue du Tilleul

Lesdites parties comparantes agissant en leur qualité d'actionnaires uniques de la société anonyme de droit luxembourgeois

K & F Manoir S.A.

établie et ayant son siège social à L-8521 BECKERICH, 27 Huewelerstrooss,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 février 2011, en voie de publication,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 158.922,

dont le capital social s'élève à la somme de cent mille euros (EUR 100.000,00) divisé en mille (1.000) actions de cent (EUR 100,00) chacune, intégralement souscrites et intégralement libérées.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 février 2011, les parties comparantes ont constitué une société anonyme sous la dénomination de K & F Manoir S.A., avec siège social à L-8521 Beckerich, 27 Huewelerstrooss, et inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 158.922.

Les dites parties comparantes se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Joëlle WURTH, demeurant professionnellement à Beckerich, 6, rue Jos Seyler, qui désigne comme secrétaire Madame Sonia WATHELET, demeurant à Tintigny.

L'assemblée choisit pour remplir les fonctions de scrutateur Monsieur Julien WINKIN.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Approbation de la gestion du liquidateur et approbation du rapport du commissaire à la liquidation et décharge
2. Décharge pleine et entière aux administrateurs, aux commissaires aux comptes, aux liquidateurs et au commissaire à la liquidation de leur mandat.
3. Clôture des opérations de liquidation et dissolution définitive de la société.
4. Divers

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve à l'unanimité des voix la gestion du liquidateur et approuve le rapport du commissaire à la liquidation et leur en donne décharge pure et simple.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, aux commissaires aux comptes, aux liquidateurs et au commissaire à la liquidation de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée constate qu'en conséquence de ce vote, la liquidation est close, que la société anonyme K & F Manoir S.A. a cessé d'exister, même pour les besoins de sa liquidation, et se trouve dès à présent définitivement liquidée.

Quatrième résolution

L'assemblée décide, à l'unanimité des voix, que les archives et documents de la société resteront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à Beckerich, 27 Huewelerstrooss

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850.-). A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement tenues du paiement des frais, honoraires et dépenses résultant des présentes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: WURTH, SION, WINKIN J.-M., WATHELET, WINKIN J., REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 mai 2011. Relation: EAC/2011/6782. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur ff. (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 24 mai 2011.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2011079730/78.

(110088271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Forworx Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 135.373.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2011.

Référence de publication: 2011079988/10.

(110089363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

INVESCO Continental Europe Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 26.662.

—
Extrait du conseil d'administration tenu le 27 mai 2011

Le Conseil d'Administration a accepté les démissions du poste d'Administrateur de Monsieur David Alexander Hartley, avec effet au 29 avril 2011, et de Monsieur Jean-Baptiste Douville de Franssu, avec effet au 27 mai 2011.

Le Conseil d'Administration accepte les nominations en tant qu'administrateur des personnes suivantes:

- Docteur Sybille Hofmann, née le 14 octobre 1963, à Münchberg Reis Of en Allemagne et résidant professionnellement au 5, An der Welle D-60322 Frankfurt, Allemagne

- Monsieur Roderick Ellis, né le 13 mars 1967, à Southampton en Angleterre et résidant professionnellement au 30, Finsbury Square, EC2A 1AG London, Angleterre

Ces mandats prendront effet au 27 mai 2011 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011082579/20.

(110091033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

GMT Bigstar S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Battlestar S.à r.l.).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 161.100.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 juin 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011080011/12.

(110089028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Nacoat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 161.151.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth day of the month of May.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Christoph PIEL, member of the Board of Directors, residing professionally in Luxembourg,

duly authorised by the minutes of the meeting of the board of directors 26th of Nacoat S.A. (the "Company") dated May an extract of which shall be annexed hereto to be filed with the registration authorities.

The appearing person requested the notary to state that:

I. The Company is a société anonyme having its registered office at L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, incorporated by a deed of the undersigned notary of the 26th May 2011.

II. The subscribed and issued share capital of the Company is set at GBP 5,450,000 (five million four hundred and fifty thousand Great Britain Pounds) represented by 5,450 (five thousand four hundred and fifty) shares without designation of a par value.

III. Pursuant to article 6 of the articles of incorporation of the Company, the board of directors may from time to time during a period ending on the 5TH anniversary of the publication in the Mémorial C of the deed of incorporation of the Company issue up to one hundred (100) parts bénéficiaires. The subscription price payable for the parts bénéficiaires is fixed at GBP 1 (one Great Britain Pound).

The contribution paid to the Company against the issue of parts bénéficiaires will be inscribed in a reserve which shall only be distributable by a resolution of the shareholders.

Each time the board of directors shall have issued new parts bénéficiaires so as to render effective in full or in part the issue of new parts bénéficiaires as authorised by the foregoing provision, this article 6 shall be amended so as to reflect the result of such action and the board of directors shall take or authorise any necessary steps for the purpose of obtaining the execution and publication of such amendment in accordance with law.

IV. Pursuant to the decisions of the board of directors of the Company, held on 26th May 2011, there has been a subscription to 60 (sixty) Parts Bénéficiaires at a subscription price of GBP 1.-(one Great Britain Pound) per part bénéficiaire to be fully paid up by a contribution in cash and to be issued by the Company.

V. The total subscription price of all 60 (sixty) parts bénéficiaires subscribed to in an amount of GBP 60.-(sixty Great Britain Pounds) for the subscription was entirely paid by way of a contribution in cash which is allocated to the reserve referred to in article 6.

Evidence of the full payment of the subscription price for the parts bénéficiaires was shown to the undersigned notary.

VI. As a consequence of the issue of the pre-mentioned sixty (60) parts bénéficiaires, article 6.1 of the articles of incorporation of the Company shall consequently read as follows:

“ 6.1. The Company has issued 60 (sixty) parts bénéficiaires.

The Board of Directors may from time to time during a period ending on the fifth anniversary of the publication in the Mémorial C of the deed of incorporation of the Company issue up to a further 40 (forty) parts bénéficiaires. The price payable for the parts bénéficiaires is fixed at GBP 1.-(one Great Britain Pound).

The contribution paid to the Company against the issue of parts bénéficiaires is inscribed in a reserve which shall only be distributable by a resolution of the shareholders.

Each time the Board of Directors shall have issued new parts bénéficiaires so as to render effective in full or in part the issue of new parts bénéficiaires as authorised by the foregoing provision, this Article 6 shall be amended so as to reflect the result of such action and the Board of Directors shall take or authorise any necessary steps for the purpose of obtaining the execution and publication of such amendment in accordance with law.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-six mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Christoph PIEL, membre du conseil d'administration de la société, demeurant professionnellement à Luxembourg

dûment autorisé par une décision du conseil d'administration de Nacoat S.A. (la "Société") du 26 mai 2011 dont un extrait restera annexé au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Le comparant a prié le notaire d'acter que:

I. La Société est une société anonyme ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 26 mai 2011.

II. Le capital émis et souscrit de la Société est fixé à GBP 5.450.000.-(cinq millions quatre cent cinquante mille Livres Sterling) représenté par 5.450 (cinq mille quatre cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.

III. Aux termes de l'article 6 des statuts, le conseil d'administration pourra de temps en temps pendant une période se terminant au 5e anniversaire de la publication de l'acte de constitution de la Société dans le Mémorial C, émettre un maximum de 100 (cent) parts bénéficiaires. Le prix de souscription à payer pour les parts bénéficiaires est fixé à 1.-GBP (une Livre Sterling).

L'apport payé à la Société à l'occasion de l'émission des parts bénéficiaires sera inscrit dans une réserve qui sera seulement distribuable par une résolution des actionnaires.

Chaque fois que le conseil d'administration aura émis des nouvelles parts bénéficiaires afin de rendre effective totalement ou partiellement l'émission de nouvelles parts bénéficiaires telle que autorisée par la disposition qui précède, l'article 6 sera modifié afin de refléter le résultat d'une telle action et le conseil d'administration prendra ou autorisera toute mesure nécessaire afin d'obtenir l'exécution et la publication d'une telle modification en conformité avec la Loi.

IV. Conformément aux décisions du conseil d'administration de la Société tenu le 26 mai 2011, 60 (soixante) parts bénéficiaires ont été souscrites pour un prix de souscription de GBP 1.-(une Livre Sterling) par part bénéficiaire à payer intégralement par le biais d'un apport en numéraire et à émettre par la Société.

V. Le prix total pour la souscription des 60 (soixante) parts bénéficiaires d'un montant de GBP 60.- (soixante Livres Sterling) a été intégralement payé par un apport en numéraire qui a été attribué à la réserve dont est fait mention à l'article 6.

La preuve du paiement de la totalité du prix de souscription des parts bénéficiaires a été démontrée au notaire soussigné.

VI. En conséquence de l'émission des 60 (soixante) parts bénéficiaires prémentionnées, l'article 6.1 des statuts de la Société sera modifié comme suit:

« **6.1.** La Société a émis 60 (soixante) parts bénéficiaires.

Le Conseil d'Administration peut de temps en temps, pendant une période se terminant au cinquième anniversaire de la de la publication de l'acte de constitution de la Société dans le Mémorial C, émettre jusqu'à 40 (quarante) parts bénéficiaires supplémentaires. Le prix de ces dernières est fixé à GBP 1.- (une Livre Sterling).

L'apport payé à la Société pour l'émission de parts bénéficiaires est inscrite dans une réserve qui n'est distribuable que par une résolution des actionnaires.

Chaque fois que le Conseil d'Administration émettra de nouvelles parts bénéficiaires afin de rendre effective entièrement ou en partie l'émission de nouvelles parts bénéficiaires comme autorisée par l'alinéa précédent, l'article 6 doit être modifié afin de refléter le résultat de cette action et le Conseil d'Administration prend ou autorise toute action dans le but d'obtenir l'exécution et la publication d'une telle modification en accord avec la loi.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de le même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. PIEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mai 2011. Relation: LAC/2011/24370. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 mai 2011.

Référence de publication: 2011075820/107.

(110084570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

ACMBernstein Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.520.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue en date du 31 mai 2011 a décidé de renouveler le mandat des administrateurs en fonction, de sorte que le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- M. Nicolas Bérard
- M. Christopher Bricker
- M. Steven Barr
- M. Yves Prussen

Ernst & Young S.A. a été reconduit dans ses fonctions de réviseur d'entreprises de la Société.

La reconduction est effective pour une durée d'un an et prendra fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Pour ACMBernstein Strategies

Signature

Référence de publication: 2011091529/21.

(110097942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.
